

# Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Catherine PROVOST, maire.

Présents : Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Christelle DEBAIL, Martine DEJOUX, Odile DURET, Cécilia GAUCHARD, Daniel MARCHAND, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT, Yousef TAOUFIK.

Absents excusés : Grégory DUDON (a donné pouvoir à Philippe BIRON), Guillaume HERMES (a donné pouvoir à Catherine PROVOST), Marina MERLE (a donné pouvoir à Julien TABOULOT), Yolande VANIEMBOURG (a donné pouvoir à Martine DEJOUX)

Absent : Louis BERNARDET

Secrétaire de Séance : Julien TABOULOT

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	04/10/2024
Date de l'affichage :	15/10/2024

## Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité (16 septembre 2024).

## 2024/00873 : Décision modificative du budget n°1 : ajustement de crédits suite incendie dans l'atelier communal

Madame le Maire indique que suite à l'incendie de l'atelier communal, une grande quantité du matériel doit être renouvelé et les crédits ne sont pas ouverts au budget.

Vu les articles L. 2121-29 à L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au BP 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire procéder à la décision modificative suivante avec le report de crédits de l'opération 277 – Réfection atelier communal sur l'opération 209 – Achat de matériel

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
2131 – 277 : Réfection atelier communal	-10 000.00 €		
2157 – 209 : Achat de matériel	+10 000.00 €		

<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Total Recettes :</b>	<b>0.00 €</b>
-----------------------	---------------	-------------------------	---------------

## **2024/00874 : Participation au fond de solidarité logement**

Madame le Maire présente un courrier demandant la contribution de la commune à hauteur de 1 € par habitant pour abonder le fond de solidarité logements, un fonds principalement financé par le Conseil Départemental et intervenant auprès des personnes éprouvant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans leur logement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,  
Vu le BP 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec deux abstentions (C. DEBAIL et C. GAUCHARD), le conseil municipal,

**DECIDE** le paiement de la contribution à hauteur de 1 € par habitant soit 1 029 € .

## **2024/00875 : Subvention exceptionnelle – JA du canton de Chevagnes**

Madame le Maire expose que le 22 octobre prochain le Conseil Départemental récompensera Kilian DEJOUX pour ses résultats aux concours de labour national.

Considérant qu'il s'agit d'un administré concourant au rayonnement de la commune par ses résultats au concours de labour national et qui tend à promouvoir un savoir-faire agricole,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,  
Vu le BP 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec deux abstentions (M. DEJOUX et J. TABOULOT), le conseil municipal,

**DECIDE** l'octroi d'une subvention de 150 € au JA du canton de Chevagnes destinés à compenser les frais occasionnés par la participation de Kilian DEJOUX aux concours de labours, notamment celui national.

*Arrivée de Louis Bernardet à 20h24*

## **Halle et restaurant : avancée du chantier**

Un nouveau document d'arpentage sera probablement à établir ; lors de la réunion de chantier, il a été décidé de conserver les trois compteurs d'eau présents sur la parcelle. Le choix du matériel est à faire auprès de l'entreprise Perrier.

## **Questions diverses**

- Remerciement : Saint Pour Si Saint Pour Sol et l'EACCD
- Recrutement éventuel pour l'année prochaine en réflexion en raison des contraintes actuelles (météorologiques, écologiques) notamment en période estivale et à venir (fossés et entretien des chemins)
- Prévoir l'abattage des deux chênes pour le projet photovoltaïque sur Ferbois et le bâtiment qui sera construit au stade
- Prévoir la réutilisation de la terre du nivelage de la halle et du restaurant pour du remblaiement
- Coupe de tuyas qui se fera en décembre
- Curage du fossé des Dômes à la Forte Terre à prévoir
- Diverses traversées de route s'affaissent
- Entretien des abords des voies à faire réaliser à la SNCF.

Séance levée à 21h50

Pour affichage,  
Le 15 octobre 2024